

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2016

Date de convocation : le 17 mars 2016

Présents : M. BEGIN, Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme MOLINS, M. KEMPF, Mme MATOS, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET

Pouvoirs : Mme CHEVALIER à M. TABARLY et M. DUBOIS à M. PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme BICHARD

Secrétaire : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Site internet de la commune :

La société PROD 03 et M. KEMPF présentent au conseil municipal la maquette du futur site internet. Le conseil municipal après en avoir délibéré valide ce projet.

Compte rendu de la réunion du 26 février 2016 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Compte de gestion 2015 :

Monsieur le Maire et Mme PERRICHON présentent au conseil municipal ce document. Il est identique en recettes et en dépenses au compte administratif 2015 sauf que ce dernier est tenu par la trésorerie générale de Bellerive sur Allier. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le compte de gestion de la commune pour l'année 2015.

Compte administratif 2015 :

Monsieur le Maire et Mme PERRICHON détaillent les dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Monsieur PEYRON, doyen d'âge, fait procéder au vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ce compte administratif 2015 (section fonctionnement et section investissement).

Subventions aux associations :

Monsieur Tabarly présente au conseil municipal l'état des subventions aux associations. Ce dernier passe en revue chaque association et après avoir décidé quelques changements dans les montants accordés, valide à l'unanimité des membres présents l'état qui sera repris dans le budget primitif de l'année 2016.

Subvention à l'office de tourisme :

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'office de tourisme communal, une subvention d'équilibre d'un montant de 10 000 € pour l'année 2016. Cette dernière sera versée au fur et à mesure des besoins. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder cette subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2016.

Subvention au Centre Communal d'Action Social (CCAS) :

Monsieur le Maire propose d'allouer au CCAS, une subvention d'équilibre d'un montant de 200 € pour l'année 2016. Cette dernière sera versée seulement en cas de besoin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder cette subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2016.

Cantine – Accueil périscolaire – Temps d'activités périscolaires (TAP) :

Madame BICHARD, adjointe déléguée, informe le conseil municipal que la commission des affaires scolaires s'est réunie et qu'elle propose à ce dernier les tarifs suivants pour les services périscolaires (2016-2017) :

Cantine :

Tarif A : de 2.80 € à 2.85 € (repas réguliers)

Tarif B : de 4.75 € à 4.85 € (repas occasionnels et adultes)

Accueil périscolaire :

Forfait mensuel journée : 42.00 € (à 7h30) et 51.00 € (à 7h00)

Forfait mensuel matin : 21.00 € (à 7h30) et 30.00 € (à 7h00)

Forfait mensuel soir : 24 €

Journée occasionnelle : 6.60 € (à 7h30) et 7.10 € (à 7h00)

Matin occasionnel : 2.70 € (à 7h30) et 3.20 € (à 7h00)

Soir occasionnel : 3.80 €

TAP :

Vendredi après-midi :

de 13h30 à 15h00 : 40 € par enfant pour l'année scolaire

de 13h30 à 16h30 : 50 € par enfant pour l'année scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un état des factures impayées concernant la cantine et l'accueil périscolaire est tenu mensuellement. Des courriers seront adressés prochainement aux familles afin de leur demander de régulariser leurs factures impayées.

Bulletin municipal 2016 :

Monsieur Tabarly informe le conseil municipal qu'il attend les articles des associations pour insertion dans le bulletin municipal.

Clôture de la séance : 23h00

Transcrit par Isabelle GAY